

Décision

Générale

colonial

Décision n° 606/SG/FP portant révocation d'un instituteur du Cadre territorial

n° 606/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 avril 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Mohamed Abdi, instituteur de 2° classe, 1er échelon, du Cadre territorial de l'Enseignement public est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension, pour absences irrégulières et injustifiées. En application des dispositions des articles 44 et 45 du décret n° 53/385 du 28 avril 1953, M. Hassan Mohamed Abdi pourra prétendre au remboursement des retenues effectuées sur son traitement au-titre de pension. La présente décision prendra effet pour compter du lendemain de sa notification à l'intéressé.